

Montréal, le 17 octobre 2019

Objet : Consultation publique sur le contrôle des circulaires

Bonjour

Mon nom est Serge Poirier et je désire donner mon opinion personnelle concernant la consultation publique sur le contrôle des circulaires. En résumé, je suis totalement en désaccord avec les trois mesures souhaitées par le groupe requérant.

1- Je suis en désaccord , d'amender le Règlement sur la distribution d'article publicitaire pour qu'une circulaire puisse seulement être déposée sur une propriété si le résident l'accepte expressément.

Je pense qu'une très grande majorité des Montréalais(es) apprécie grandement de recevoir les circulaires a la maison, cependant qu'une minorité ne désire pas recevoir de circulaires . Dans ces conditions, il me paraît plus juste que ce soit a ceux et celles qui ne désirent pas de circulaires d'afficher comme quoi ils ne désirent pas recevoir de circulaires, plutôt que d'imposer a une majorité d'afficher comme quoi ils désirent une circulaire.

De plus, beaucoup de logements sont a l'intérieur de bloc appartement avec plusieurs unités de logement, et dont la porte d'accès principale est barrée. Comment est ce qu'on peut afficher qu'on veut une circulaire, ou qu'on n'en veut pas .

2- Je suis en désaccord, de faire remplacer tout sac de plastique pour circulaires par un emballage qui n'a pas a être séparé du contenu pour être recyclé.

Les circulaires étant déposées a l'extérieur des propriétés , ils ont absolument besoin d'une protection contre les intempéries. En pratique, ça ne donne absolument rien de recevoir une circulaire si le dit circulaire est inutilisable, alors je ne voit pas trop comment on peut remplacer les sacs de plastique.

Dans les faits, quand on lit une circulaire, et la majorité sont lues, on sépare automatiquement l'enveloppe de plastique des circulaires papier qu'il contient. S'il y a certains circulaires qui se retrouve au recyclage avec leurs enveloppe de plastique, ce n'est quand même pas la fin du monde pour le centre de tri de séparer le sac de plastique de son contenu. Je suis pas mal sur qu'il y a beaucoup de choses pas mal pire que ça que l'on voit au centre de tri. Et a bien y penser, je pense que c'est bien plus facile pour le centre de tri si les circulaires sont dans leurs emballages de plastique , plutôt que d'avoir un paquet de papier disparate mêlé a toutes sorte de matières recyclable.

3- Je suis en désaccord, d'appliquer fermement l'amende prévue au règlement en cas d'infraction.

Je pense qu'il faut être tolérant concernant les amendes. Les circulaires sont une source importante de revenus pour de nombreuses personnes dont les revenus sont précaire, et souvent ce sont des personnes avec de gros problèmes d'adaptation a la société. Peut être qu'une de ces personnes va mettre un circulaire la ou on n'en veut pas, mais il faut comprendre que déjà beaucoup de ces

personnes on de la misère a gérer leur propre vie. Et ce n'est quand même pas non plus de la mauvaise volonté de leur employeur si parfois les consignes ne sont pas respectées.

Ceci dit, j'aimerais rajouté que pour de très nombreuses personnes , les circulaires sont vraiment indispensable. On ne gagne pas tous 50 000 \$ et plus par années, et il est indéniable que les circulaires sont une source d'économies importante tout au long de l'année, qui permet d'ailleurs a plusieurs de joindre les deux bout. Alors , je ne voit vraiment pas pourquoi compliqué la vie de ceux et celles qui veulent avoir leurs circulaires , pour une minorité , souvent des gens aisés monétairement , qui n'en désire pas.

Vous remerciant de votre attention

Serge Poirier